

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE DE SAINT CIRGUES DE PRADES
46 RUE DE LA MAIRIE
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES
Tél. : 04 75 93 21 63

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

Date de la convocation : 31 mars 2026

Lieu : Mairie Heure : 19H00

Conseillers en exercice : Présents : 9 Excusés : 1 Pouvoirs : 1

Liste des présents : Mr PALLOT Thierry, Mme DUBOIS Bernadette, Mme OMACINI Jocelyne, Mr BERTRAND Michel, Mr AIZAC Olivier, Mme VIDAL Marie-France, Mme CHABANIS Marie-Claude, Mme VOLLE Brigitte, Mr MUSCHITZ Yvan.

Liste des pouvoirs : Mr VAUCLARE Roland à Mme CHABANIS Marie-Claude.

Liste des excusés : Mr CONSTANTIN Camille.

Secrétaire de Séance : CHABANIS Marie-Claude.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
2. Vote des taux communaux 2026.
3. Transferts entre Service Général et Service de l'Eau.
4. Vote du budget primitif 2026 du budget général.
5. Vote du budget primitif 2026 du budget Eau et Assainissement.
6. Convention de disponibilité pour le développement du volontariat SDIS Ardèche
7. Délibération relative à la mise en place des commissions communales.
8. Désignation des délégués de la commune au comité Syndical du PNR des Monts d'Ardèche.
9. Désignation des délégués de la commune au Comité Syndical SDE 07.
10. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Numérian.
11. Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
12. Délibération portant désignation des délégués au Conseil d'école.
13. Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres.

.....
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20.03.26.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Vote des Taux Communaux 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil du travail réalisé par la Commission des Finances afin d'équilibrer le budget communal. Il propose de maintenir pour l'année 2026 les taux d'imposition en vigueur, à savoir :

- ✓ Taxe d'Habitation : 5,49 % ;
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29,90 % ;
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 77,27 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Transferts entre Service Général et Service de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'Eau utilise le personnel communal pour les besoins du service. Il propose que le montant du transfert pour l'exercice 2026 soit fixé à 5 000 €, somme versée par le service de l'eau au budget général.

Il précise que ce montant devra être confirmé en fin d'exercice 2026 au regard de la réalité des besoins, notamment des exigences de la police de l'eau et des travaux réalisés sur le réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération proposée par 10 voix POUR.

Vote du budget primitif 2026 du budget général.

Monsieur le Maire rappelle que les principales orientations budgétaires ont été débattues lors de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2026.

Il propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026, équilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes à la somme de 159 228,67 € et en section d'investissement en dépenses et recettes à la somme de 193 552,80 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2026 tel que présenté par 10 voix POUR.

Vote du budget primitif 2026 du budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que les principales orientations budgétaires ont été débattues lors de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2026.

Il propose au Conseil municipal d'adopter le budget eau et assainissement 2026, équilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes à la somme de 43 471,46 € et en section d'investissement en dépenses et recettes à la somme de 94 429,14 €.

Le détail des affectations est présenté au Conseil. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2026 tel que présenté par 10 voix POUR.

Convention de disponibilité pour le développement du volontariat avec le SDIS de l'Ardèche.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires à intervenir entre le SDIS de l'Ardèche et la commune de Saint-Cirgues-de-Prades.

Cette convention fixe les modalités de disponibilité opérationnelle et de formation des agents sapeurs-pompiers volontaires, dans le respect des nécessités du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR, approuve la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Mis en place des commissions communales.

Monsieur le Maire propose la mise en place des commissions municipales suivantes : patrimoine et environnement, eau, voirie, urbanisme et finances. Il précise que les commissions sont des groupes de travail chargés d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et que le Maire et la 1ère adjointe en sont membres de droit.

Il rappelle que chaque commission doit désigner un responsable et des membres, et que les conseillers peuvent participer aux commissions sans en être membres.

Sont ainsi constituées :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
Commission patrimoine et Environnement	Marie-Claude CHABANIS	Yvan MUSCHITZ Jocelyne OMACINI Hélène GREINER
Commission Eau	Michel BERTRAND	Roland VAUCLARE Olivier AIZAC
Commission Voirie	Roland VAUCLARE	Michel BERTRAND Olivier AIZAC

Commission Urbanisme	Olivier AIZAC	Brigitte VOLLE Marie-France VIDAL
Commission Finances	Yvan MUSCHITZ	Bernadette DUBOIS Michel BERTRAND

Nomination des représentants titulaire et suppléant de la commune au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Les candidats se présentent puis il est procédé au vote. Sont nommés Yvan MUSCHITZ en qualité de titulaire et Hélène GREINER en qualité de suppléante pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche (TE07)

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8, l'adhésion de la commune au Territoire d'Énergie Ardèche (TE07) et les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité syndical du 19 mai 2025, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité syndical. Il est proposé de désigner Michel BERTRAND en qualité de délégué titulaire et Olivier AIZAC en qualité de délégué suppléant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette désignation par 10 voix POUR.

Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte Numérian.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un délégué pour représenter la commune auprès du SIVU des Inforoutes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne par 10 voix POUR Mme Brigitte VOLLE en qualité de délégué titulaire et Mme Bernadette DUBOIS en qualité de suppléante. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au Syndicat mixte Numérian.

Désignation des représentants de la commune de Saint Cirgues de Prades à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte AGEDI, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de participer à l'Assemblée spéciale du syndicat. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR, désigne Mme Bernadette DUBOIS en qualité de titulaire et Mme Brigitte VOLLE en qualité de suppléante, précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

Délibération portant désignation des délégués au Conseil d'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner un représentant pour siéger au Conseil d'école de la commune de Jaujac. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR, désigne Mme Hélène GREINER en qualité de titulaire et Mme Jocelyne OMACINI en qualité de suppléante.

Délibération portant désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner les membres de la Commission d'Appels d'Offres. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR, désigne MM. Roland VAUCLARE, Yvan MUSCHITZ, Michel BERTRAND, Thierry PALLOT et Mme Bernadette DUBOIS comme membres de la commission.

Le Maire,

Thierry PALLOT



Le secrétaire de Séance,

Marie-Claude CHABANIS

